



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service environnement
Bureau biodiversité et territoires**

PROJET D'ARRÊTÉ

**fixant le plan de chasse lièvre dans le département de l'Essonne pour
l'année cynégétique 2021-2022**

**BILAN ET DÉCISION SUITE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC
(articles L.120-1 et 2 du code de l'environnement)**

Consultation du public du 25 juin au 15 juillet 2021 inclus

DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Ce projet d'arrêté préfectoral fixe le plan de chasse lièvre dans le département de l'Essonne pour l'année cynégétique 2021-2022.

Il a été soumis pour avis à l'office français de la biodiversité de l'Essonne (OFB) et de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF) le 24 juin 2021, et à la consultation du public du 25 juin au 15 juillet 2021 inclus.

Le projet d'arrêté était consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne au lien suivant : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Chasse>, et sur support papier à la direction départementale des territoires, service environnement, ainsi qu'aux sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante : ddt-consultation-chasse@essonne.gouv.fr, ou par courrier à la DDT de l'Essonne, service environnement.

BILAN DE LA CONSULTATION

Aucune observation n'a été émise. L'arrêté est donc soumis à signature sans modification.

Évry-Courcouronnes, le

20 JUL. 2021

Pour le préfet, par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
et par subdélégation,

La Cheffe du Service Environnement


Sandrine FAUCHET